# CHARTE D'UTILISATION DE LA PAGE EQUIPE

Le GAB met à la disposition d'un responsable par équipe (« **Administrateur d'équipe** ») un accès administrateur lui permettant de modifier la page de son équipe et de publier du contenu relatif à cette dernière.

Tout Administrateur d'équipe qui entend modifier la page de son équipe ou publier du contenu doit préalablement prendre connaissance et accepter la présente Charte d'utilisation, en particulier les obligations lui incombant en vertu du Chapitre 2 ciaprès.

# 1. Confidentialité des paramètres d'accès

Les paramètres d'accès, à savoir l'identifiant et le mot de passe permettant à l'Administrateur d'équipe d'accéder à la page de son équipe, sont personnels, confidentiels et non transmissibles. Par conséquent, l'Administrateur d'équipe s'engage à ne pas céder ni communiquer à un tiers ses paramètres d'accès et demeure seul responsable de l'utilisation de ces derniers.

Le GAB ne saurait être tenu responsable de l'utilisation faite par un tiers (en particulier du contenu publié par celui-ci) en possession des paramètres d'accès de l'Administrateur d'équipe.

L'Administrateur d'équipe s'engage à informer immédiatement le GAB de toute utilisation non autorisée de ses paramètres d'accès.

# 2. Obligations de l'Administrateur d'équipe

En publiant du contenu (texte ou image), l'Administrateur d'équipe s'engage à respecter toutes dispositions légales applicables et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers.

En particulier, l'Administrateur d'équipe s'engage à ne pas communiquer de propos ou contenus :

- i) injurieux, diffamatoires, calomnieux ou de toute autre manière attentatoires à l'honneur ou à la réputation de tiers ;
- ii) dénigrants ou critiques infondées envers d'autres joueurs, équipes ou arbitres sont prohibés.
- iii) racistes, xénophobes, révisionnistes ou négationnistes ;
- iv) obscènes, pornographiques, pédophiles, offensants ou de toute autre manière contraires aux bonnes mœurs ;
- v) portant atteinte d'une quelconque manière aux droits d'autrui, notamment le droit à la vie privée, le droit à l'image, le droit au nom, le droit à la dignité humaine, et la protection des enfants et des adolescents ;
- vi) portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'autrui, notamment le droit des marques, le droit d'auteur (images, sons, textes, photographies, logiciels, etc.), ainsi que les droits des artistes interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des organismes de diffusion;
- vii) incitant à la discrimination, à la haine, à la violence, ou à commettre un crime ou un délit ou à consommer des substances illicites :
- viii) à caractère publicitaire, ou relevant de la propagande ou du prosélytisme; ou
- ix) d'une quelconque manière contraires aux lois et réglementations en vigueur.

# ... SUITE, CHARTE D'UTILISATION DE LA PAGE EQUIPE

Par ailleurs, l'Administrateur d'équipe veillera à rédiger ses messages dans une orthographe et un format lisible par tous.

En outre, et afin de préserver la vie privée et la personnalité des tiers, il est strictement interdit du publier des informations personnelles (nom, prénom, etc.) ou photos de tiers (joueurs, arbitres ou membres du Comité du GAB) sans obtenir préalablement le consentement explicite de la ou des personnes concernées. L'Administrateur d'équipe est seul responsable d'obtenir le consentement de la ou des personnes concernées.

Enfin, l'Administrateur d'équipe s'engage à ne pas communiquer de message contenant des virus ou tout autre programme susceptible de causer des dommages au GAB ou à des tiers.

### 3. Cession de droits

Les messages textes ainsi que tous autres contenus publiés par l'Administrateur d'équipe au GAB doivent être libres de tout droit et sont transmis au GAB sous la seule et entière responsabilité de l'Administrateur d'équipe.

L'Administrateur d'équipe cède gracieusement au GAB, sans restriction aucune et sans limite de temps ni de lieu, tous les droits afférant aux messages textes, ainsi qu'à tous autres contenus qu'il communique au GAB, notamment les droits d'auteur, les droits voisins ainsi que les droits à l'image.

# 4. Responsabilité de l'Administrateur d'équipe

L'Administrateur d'équipe est seul et unique responsable, sur le plan civil, administratif et pénal, des propos et/ou contenus (textes, images, sons, etc.) qu'il publie.

Par conséquent, l'Administrateur d'équipe garantit le GAB contre tous recours, contestations, demandes en dommages et intérêts, ou autres actions ou prétentions que pourraient former des tiers à un titre quelconque à la suite de la communication par 'Administrateur d'équipe de propos et/ou contenus sur le site du GAB. Dans le cas où la responsabilité du GAB serait recherchée à raison d'un manquement par l'Administrateur d'équipe aux obligations qui lui incombent aux termes de la présente Charte d'utilisation, le GAB pourra appeler l'Administrateur d'équipe en garantie.

Le GAB se réserve le droit, sur demande d'une autorité judiciaire ou d'un tiers, de communiquer toute information en sa possession permettant ou facilitant l'identification de l'Administrateur d'équipe, en particulier en cas de non-respect par l'Administrateur d'équipe des obligations définies au chiffre 2 de la présente Charte d'utilisation.

# 5. Modération et sanctions

L'Administrateur d'équipe accepte que toute publication de contenu soit modérée et préalablement validée par un modérateur du GAB (membre du Comité du GAB) avant publication sur la page d'équipe. Bien que revu par un modérateur du GAB, le contenu publié par l'Administrateur d'équipe exprime uniquement l'opinion de ce dernier. Le modérateur du GAB n'est en aucun cas responsable du contenu publié dont il n'est pas l'auteur.

Le GAB se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de publier ou non tout contenu communiqué par l'Administrateur d'équipe, de le modifier, de le conserver en ligne ou de le supprimer à tout moment sans avoir à en informer préalablement ou postérieurement l'Administrateur d'équipe et sans que cela ne puisse donner lieu à de quelconques prétentions de quelque nature que ce soit à l'égard du GAB ou possibilité de recours.

Le GAB se réserve le droit de limiter ou supprimer l'accès à tout Administrateur d'équipe qui ne se conformerait pas aux dispositions de la présente Charte d'utilisation.

Le Comité du GAB